

DECRET N°72-155 du 9 juin 1972

portant nomination de Monsieur
KILANYOSSY Isaac, Administrateur
du Corps National, en qualité
d'Auditeur à la Cour Suprême.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant le Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte
du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement et le décret n°71-149 du 4 août 1971 qui
l'a modifié ;
VU l'Ordonnance n° 21/PR du 26 avril 1966, portant composition,
fonctionnement et attribution de la Cour Suprême et les
textes modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 71-228 du 27 novembre 1971 nommant le Président
de la Chambre des Comptes ;
SUR proposition conjointe du Président de la Cour Suprême et du
Ministre de la Fonction Publique ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.—Monsieur KILANYOSSY Isaac, Administrateur Civil, est nommé
Auditeur à la Cour Suprême.

ARTICLE 2.— Le présent décret qui prend effet à la date de prise de servi-
ce de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.—

Fait à COTONOU, le 9 juin 1972

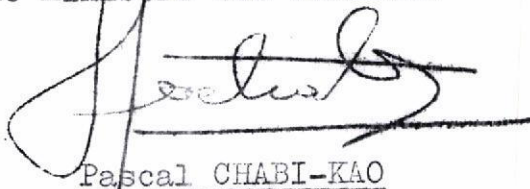
par le Conseil Présidentiel,



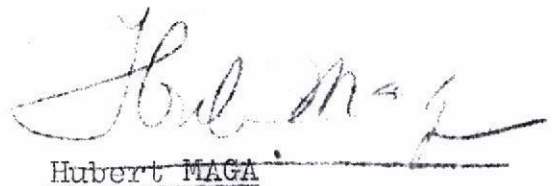
Justin AHOMADEGBE-TOMLIN

Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances



Pascal CHABI-KAO



Hubert MAGA